



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : <https://saintclementdesbaleines.fr/>

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'Etat dans le département dans les 15 jours suivants son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au financement des grosses opérations d'investissement
- Mobiliser les subventions d'équipement chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A / LE BUDGET PRINCIPAL

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, occupation du domaine public, zone de mouillages organisés, concessions cimetière, ...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 2 421 720.05 euros

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 2 421 720.05 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue « l'autofinancement », c'est-à-dire la capacité pour la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes 2025

<i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	778 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	713 500.00
014	Atténuations de produits	51 000.00
65	Autres charges de gestion courante	294 660.05
66	Charges financières	76 698.00
67	Charges spécifiques	2 000.00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	100.00
023	Virement à la section d'investissement	448 462.00
	Dépenses d'ordre	56 800.00
	TOTAL DEPENSES	2 421 720.05

<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	112 000.00
73	Impôts et taxes	169 000.00
731	Impositions directes	1 295 000.00
74	Dotations et participations	331 300.00
75	Autres produits de gestion courante	140 100.00
76	Produits financiers	0
77	Produits spécifiques	5 371.00
013	Atténuation de charges	5 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	363 949.05
	TOTAL RECETTES	2 421 720.05

III. La fiscalité

Le Conseil municipal a délibéré sur les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.51 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.04 %
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	8.86 %

Pour rappel, la commune applique une majoration de 60 % sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

IV. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune, les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire accordés, l'excédent de fonctionnement capitalisé

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette 2025

Dépenses prévisionnelles d'investissement			
Chapitre	Désignation	RAR	Montant Total
10	Dotations, fonds divers et réserves		8 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés		402 883.00
20	Immobilisations incorporelles		6 290.00
21	Immobilisations corporelles	629 951.83	1 115 451.83
	Dépenses d'ordre		48 000.00
	TOTAL DEPENSES		1 580 624.83

Recettes prévisionnelles d'investissement			
Chapitre	Désignation	RAR	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		544 187.50
13	Subventions d'investissement reçues	39 564.01	39 564.01
16	Emprunts et dettes assimilés		330 145.00
001	Excédent d'investissement reporté		113 466.32
	Recettes d'ordre		553 262.00
	TOTAL RECETTES		1 580 624.83

Les principaux projets en section d'investissement :

Articles	Désignation	Total Budget	Réalisé	RAR	Proposition	total	Commentaires
10226	Taxe d'aménagement	8 000,00	0,00		8 000,00 €		Cf annulation PC 2023-2024
1641	Emprunts en euros	224 000,00	215 431,35		340 607,00 €		4 nouveaux emprunts + échéances à regu
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 000,00	11 800,00		19 300,00 €		Cautionnement ONF+Thuret
168758	Autres groupements	8 500,00	17 975,14		42 976,00 €		SDEER ecritures
2051	Concessions et droits similaires	6 290,00	6 286,80		6 290,00 €		
2111	Terrains nus	1 700,00	1 709,00		- €		
2115	Terrains bâtis	891 000,00	505 775,29	360 000,00	220 000,00 €		préemption LOLLBEEHARRY
212	Agencements et aménagements de terrains	165 595,16	147 211,56		50 000,00 €		Maison rue du Gué réthais
2131	Bâtiments publics	3 720,00	3 480,00		50 000,00 €		Toitures
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des cc	11 500,00	0,00	9 736,80	13 000,00 €		boulodrome
2151	Réseaux de voirie	255 058,73	32 856,57	222 216,22			
2152	Installations de voirie	7 839,81	5 588,79				
21538	Autres réseaux	3 258,86	2 510,39	37 211,14	150 000,00 €		devis tvx: eaux pluviales
2156	Matériel&outillage d'incendie et de défense civi	287,58	287,58		500,00 €		
2157	Matériel et outillage technique	50 100,00	49 314,70	787,67			
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	2 500,00	1 654,00				
2181	Install.générales,agencement & aménagements	8 275,06	8 275,06				
2182	Matériel de transport	0,00	5 760,00		- €		voiture électrique
2183	Matériel informatique	300,00	213,61		2 000,00 €		
2184	Matériel de bureau et mobilier	3 880,00	3 793,42				
2188	Autres immobilisations corporelles	17 150,00	15 850,80				devis des tables et chaises?
001	Déficit d'investissement reporté	192 509,18	192 509,18		- €		
13918	Autres	370,46	370,46		- €		
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	802,58		- €		
21538	Autres réseaux	177 857,57	98 521,87				
	Total Général	2 052 692,41	1 327 978,15	629 951,83	902 673,00 €	1 532 624,83 €	

V. Etat de l'encours de la dette (capital) pour 2025

Emprunts Numéro / Objet	Amortis. pour l'exercice 2025
63 / CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX	24 417,97
65 / EMPRUNT CONTRACTE POUR REMBT ANTICIP	20 904,33
2017-01 / TRAVAUX REHABILITATION SALLE POL Y	14 674,28
2017-02 / ACQUISITION IMMO DANET	15 408,00
201-01 / ACQUISITION TERRAIN MOULIN ROUGE	35 000,00
2020-01 / ACQUISITION LOCAUX PROFESSIONNEL	10 219,27
20042007 / 2021-01 REPARATION DES DESCENTES A	15 848,76
031007 / SDEER - REMPLACEMENT 10	1 052,94
39353/20042008 / 2021-02 PRET REHABILITATION D	14 498,22
39353/20042009 / 2021-03 PRET TRANSFORMATION L	12 583,58
39353/000200420 10 / ACQUISITION ET REHABILITATI	23 771,65
2023-01 SDEER / 2023-01 - SDEER	7 321,06
39353/00020042011 / 2023-02 PRET - TRAVAUX DE V	26 755,51
MON546439EUR / 2023-03 PRET ACHAT SALON DE C	13 907,84
0318009 / SDEER - EP318-1063 - MODERNISATION E	8 931,72
0318010 / SDEER - EP318-1067 - MODERNISATION E	669,42
MON548898EUR / 2024-01 PRET - LOCAL PRO 50 R	8 876,32
MON550166EUR / 2024-02 PRET - ACHAT MAISON 4	20 000,00
MON549444EUR / 2024-03 PRET - TRAVAUX AMEN	15 750,00
MON550517EUR / 2024-04 PRET - ACHAT VIAGER 1	16 003,06
MON550684EUR / 2025-01 PRET - LOCAL PROFESS	7 000,37
TOTAL	313 594,30

B / LE BUDGET ANNEXE - ECOTAXE

Le budget annexe Ecotaxe retrace les mouvements comptables liés à l'usage de la part d'écotaxe (passage du pont de Ré) versée à la commune et devant être utilisée principalement pour des projets de préservation et de valorisation de l'environnement.

Les dépenses principales de la section de fonctionnement du budget de l'ECOTAXE représentent les frais d'analyses de la qualité des eaux de baignades, la mise en place et l'organisation de la surveillance de la baignade et le fonctionnement des sanitaires situés sur le site très fréquenté du Phare des Baleines.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement au report de l'excédent des exercices antérieurs et à la part d'Ecotaxe prélevé sur le passage du Pont de l'Île de Ré revenant à la commune.

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes 2025

<i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	78 616.50
65	Autres charges de gestion courante	35 000.00
	TOTAL DEPENSES	113 616.50

<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
73	Impôts et taxes	69 721.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	43 895.50
	TOTAL RECETTES	113 616.50

<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
2138	Autres construction	634.64
	TOTAL DEPENSES	634.64

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
001	Excédent de fonctionnement reporté	634.64
	TOTAL RECETTES	634.64

**Fait le 27 mars 2025,
Le Maire, Lina BESNIER**